

Entretien sa chaudière est obligatoire depuis 30 ans

Jacques Ortolas

2016



Ne pas entretenir sa chaudière est un très mauvais calcul qui peut coûter cher. Pour vous en convaincre, voici quelques explications !



En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.

© XPair éditions, 2016

Chaque année, la chaudière doit être inspectée

Nous rappelons que par décret N°2009 - 649 du 15/09/2009, il est obligatoire de faire contrôler votre chaudière tous les ans, ceci a été rendu obligatoire depuis plus de 30 ans.

Malgré cela, il apparaîtrait que 50% des chaudières échapperaient à cette règle. Règle pourtant obligatoire et sur laquelle les assurances pourraient s'appuyer en cas de sinistre, d'incendie, voire plus grave comme le décès en cas d'intoxication des occupants résidents ou occupants.

Ce texte de loi prévoit en effet que la révision de la chaudière doit être effectuée par un technicien qualifié qui va à la fois contrôler le rendement thermique de l'appareil, ainsi que la mesure des émissions de polluants (monoxyde de carbone notamment).

À l'issue de sa visite si la chaudière n'est pas conforme, l'installateur peut proclamer l'arrêt de la chaudière jusqu'à sa réparation. Et si cette chaudière est en état de marche, dans ce cas, le technicien remet une **attestation de conformité** qui conviendra de conserver durant au moins 2 années.

À noter que pour un logement individuel, c'est l'occupant qui est responsable de cette démarche d'entretien de sa chaudière. Dans le cas d'un immeuble collectif, cette responsabilité d'entretien incombe au syndic.

A moindre coût, moindre risque !

Question coût, les contrats d'entretien sont plutôt économiques et varient entre 120 euros TTC/an pour les chaudières gaz individuelles, et 300 euros TTC/an pour les chaudières plus puissantes.

Si l'obligation de contrat d'entretien chaudière peut paraître contraignante, il n'en demeure pas moins que bon nombre d'avantages sont à la clef d'un bon entretien :

- réduction des pannes chaudière,
- longévité et durée de vie de la chaudière,
- économies d'énergie grâce à une meilleure combustion,
- conformité à la loi en vigueur du Décret N°2009 - 649 du 15/09/2009.

Sans obligatoirement agir en tant que technicien pour entretenir votre chaudière, vous pouvez vous assurer de quelques règles simples qui permettront son bon fonctionnement :

1°) Assurez-vous que la ventilation c'est-à-dire que l'amenée de l'air comburant est en état de marche.

2°) Nettoyer les années d'air de votre logement (grille en façade ou en menuiserie), et surtout ne jamais les déboucher

Lectures recommandées

- [Chauffage et entretien d'une chaudière individuelle](#)
- [Entretien chaudière par testo](#)

Sources et liens utiles

- [Guide technique de la chaudière](#)

Pour en savoir plus

- [Dossier CHAUFFAGE GAZ A CONDENSATION](#)

Janvier 2016



Jacques Ortolas s'est spécialisé depuis des années dans la recherche de solutions d'économies d'énergie et d'exploitation optimisés des installations. Son expérience en la matière en fait un expert reconnu qui participe fréquemment à des groupes de réflexion chargés de définir les politiques énergétiques et environnementales.

Jacques Ortolas